



Réunion du Conseil d'administration 06 septembre 2021

Compte-rendu

Présents : Raymond Douguet (Président), Floriane Guiet (Cheffe de chœur), Delphine Defontaine (Trésorière), Maryse Pichet (Trésorière adjointe), Gérard Saint Martin (Secrétaire), Patricia Roux (Secrétaire-adjointe), Pierre-Guy Beyraud, Michel Vignau

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Marie Gorain (Vice-président), Sophie Murzeau,

Ordre du jour :

- Organisation de la saison 2021-2022 : calendrier des manifestations ;
- Préparation du Forum des associations du 12 septembre ;
- Organisation des Portes ouvertes du 14 septembre ;
- Participation aux Journées européennes du patrimoine ;
- Date de l'Assemblée générale 2020-2021 ;
- Questions diverses

1 - Organisation de la saison 2021-2022

Il est nécessaire de fixer les dates des diverses manifestations dès maintenant et ce jusqu'en décembre 2022. La réunion d'affectation des salles de la commune de Blaye pour l'année civile 2022 se tiendra le 16 septembre 2021.

- Concert de Noël le 11 décembre 2021. Ce week-end se tient « Livres en citadelle. » La chapelle du Couvent n'étant pas disponible, nous envisageons de donner ce concert soit à Bourg soit à Mazion.
- Concert du Nouvel an le 08 ou le 15 janvier 2022 à Blaye selon la disponibilité de la chapelle. Celui-ci compensera le fait de ne pas pouvoir le faire en décembre sur la commune.
- Karaoké le 05 février ou le 05 mars 2022 selon la disponibilité de la salle Liverneuf.
- Chœurs solidaires 2021 : 27 mars 2022. Nous ne pourrions être prêt pour le mois de novembre. Nous devons notamment trouver deux chorales invitées.
- Concert de fin d'année le 11 ou le 18 juin 2022.
- Chœurs solidaires 2022 : 13 novembre 2022.
- Concert de Noël : 10 décembre 2022.
- Concert du Nouvel an : janvier 2023.

Il est également envisagé un voyage-concert à Pau le 03 avril ou le 15 mai. Tout dépendra de la disponibilité du Chœur Anima.

2 - Préparation du Forum des associations

Cette année, compte tenu du contexte, le Forum des associations se déroulera place des Cônes à Blaye à l'entrée de la citadelle côté Porte royale.

Le Passe sanitaire sera demandé aux participants et aux visiteurs.

Les stands seront sous chapiteaux. Nous disposerons d'une table, de deux chaises, de deux grilles d'exposition et de l'électricité. L'installation des stands se fera à partir de 9 h pour une ouverture au public de 10 h à 17 h. La participation des choristes sera demandée afin de réaliser un roulement sur le stand.

3 - Organisation des portes ouvertes du 14 septembre :

Organisées par la Communauté de Commune de Blaye dans le prolongement du Forum des associations, nous participons aux Portes ouvertes le mardi 14 septembre de 20 h à 22 h lors de notre répétition à l'école de musique. Nous accueillerons toute personne souhaitant nous écouter ou participer.

Cela se fera dans le respect du protocole sanitaire avec contrôle du Passe sanitaire. Il faudra prévoir du gel hydroalcoolique.

Le kakemono sera installé à l'entrée, si possible à l'extérieur devant l'école de musique. L'accès se fera côté rue.

Les visiteurs qui le souhaiteront seront intégrés à la répétition. Il faudra préparer des partitions en conséquence.

Un pot d'accueil sera servi à la fin de cette soirée.

4 - Participation aux Journées européennes du patrimoine des 18 et 19 septembre

Les journées du patrimoine se dérouleront les 18 et 19 septembre 2021 dans la citadelle de Blaye.

Nous ferons deux interventions, le samedi à 14 h et le dimanche à 17 h, dans le cloître du Couvent des minimes. Chaque intervention durera entre 20 et 30 min. Pour cela nous serons habillés le haut blanc et le bas noir.

Notre cheffe de chœur a préparé un répertoire de 6 chants des 16^{ème} et 17^{ème} siècles. Ceux-ci devaient, quand nous avons été sollicités, correspondre au thème de ces journées : « Blaye au fil des âges, » ce qui n'est plus tout à fait le cas, le promoteur de ce thème et organisateur ayant abandonné devant les contraintes sanitaires.

5 - Date de l'Assemblée générale ordinaire 2020-2021

La date de l'Assemblée générale ordinaire 2020-2021 est fixée au mardi 28 septembre à 20 h. Il n'y aura donc pas de répétition ce jour-là. Les convocations devront être faites au plus tard le 12 septembre. Seuls les 17 membres de la chorale à jour de leur cotisation 2020-2021 pourront voter. Les autres membres pourront assister à l'assemblée sans droit de vote.

Le président nous informe que Maryse PICHET (Trésorière adjointe) et Patricia ROUX (secrétaire adjointe) sont sortantes lors de la prochaine Assemblée Générale. Pour répondre à la règle du renouvellement par tiers soit 3 membres à renouveler, un membre ayant deux ans de mandat devra se retirer et se présenter à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Le nombre maximal de membres élus étant fixé à douze, 6 places (3 en renouvellement et 3 vacantes) seront à pourvoir. Seuls les membres ayant droit de vote pourront être élus. Cependant, tout choriste souhaitant s'investir dans le fonctionnement de la chorale sera le bienvenu et pourra être associé aux travaux du Conseil d'administration et se présenter à l'élection lors de l'assemblée générale 2022-2023.

L'assemblée générale se clôturera comme de coutume par un repas type auberge espagnole.

6 - Question diverses

Le président demande à la cheffe de chœur de préciser l'enchaînement des 4 voix du « Tourdion » que nous interpréterons lors des journées du patrimoine.

Celle-ci demande au président de prendre contact avec M. et Mme Santoni pour savoir si nous pouvons prévoir un dimanche de répétition le 3 ou le 10 octobre à La Sauvageonne à Saint-Palais. Si cela ne pouvait se faire, nous envisageons de nous reporter au château Pérenne à Saint-Genest-de-Blaye. La journée se déroulera de 10 h à 17 h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h

Le Président
Raymond Douquet